

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1070

26 avril 2014

SOMMAIRE

239 Finance S.à r.l.	51317	Tinsel Group S.A.	51337
2LED	51317	Tisoc S.A.	51318
3TS CEE Fund SICAV-SIF	51316	TLS Group S.A.	51329
4m Lux S.A.	51317	Tofri S.A.	51330
4sigma (Luxembourg) Sàrl	51315	Tradefor International S.A.	51329
Adhikar S.A.	51315	Transsped GmbH	51329
Adventis Titrisation S.A.	51314	Trasteel Investments Holding S.A.	51318
AESF Smashing S.à r.l.	51331	UK Bricks S.à r.l.	51329
AH s.à r.l.	51314	Victida S.à r.l.	51359
Aldebaran Holding S.A., SPF	51314	V&O International S.A.	51329
Arlon Investments S.à r.l.	51360	Wine Invest	51318
Blythe Valley JV S.à r.l.	51316	Wine Not s.à r.l.	51328
Clearstream International	51315	Woco S.A.	51318
DIF Infra 3 Finance Luxembourg S.à r.l.	51319	Woco S.A.	51318
Distribution Technique S.A.	51357	Würth Reinsurance Company S.A.	51318
E.EX, Européenne d'Exportation S.A.	51358	Zebra Luxco II S.à r.l.	51317
Gunco Invest	51330	Zento S.A.	51360

Aldebaran Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.491.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 février 2014 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Koen LOZIE, de Monsieur Joseph WINANDY et de la société JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER, au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014033295/20.

(140037517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

AH s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 28, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 167.973.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EVA EMMERLING

Gérante

Référence de publication: 2014033293/11.

(140037639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Adventis Titrisation S.A., Société Anonyme de Titrisation (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 125.814.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

La société anonyme ADVENTIS TITRISATION SA, dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 29 octobre 2010.

Par jugement rendu en date du 27 février 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par défaut à l'égard de la société concernée, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme ADVENTIS TITRISATION SA, dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 29 octobre 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 20 mars 2014.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Il met les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC- WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2014033292/23.

(140037417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Adhikar S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.502.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu le 21 novembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ADHIKAR S.A., dont le siège social à L-1750 Luxembourg, 66 avenue Victor Hugo, a été dénoncé en date du 23 septembre 2005, RCS B 60.502 et mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Thomas Held

Liquidateur

Référence de publication: 2014033291/16.

(140037390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

4sigma (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 76.518.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 19 Octobre 2000 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

4Sigma (Luxembourg) S.à r.l. (anciennement VBB Luxembourg S.à r.l.)» ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS B 76518 et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 28 février 2014.

Damien Nussbaum / Jean Baptiste Breckelmans.

Référence de publication: 2014033247/13.

(140037264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

Les personnes suivante ont été élue comme délégués à la gestion journalière:

Mandat prenant effet le 20 février 2014 pour:

- Berthold Kracke	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Marc Robert-Nicoud	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Jeffrey Tessler	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
(administrateur-délégué)		
- Philip Brown	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Mark Gem	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Stefan Lepp	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Mathias Papenfuß	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Philippe Seyll	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Marcus Thompson	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Berthold Kracke	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Marc Robert-Nicoud	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014033333/25.

(140037613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

3TS CEE Fund SICAV-SIF, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.585.

—
Extrait des décisions des associés prises à Luxembourg en date de 11 Juillet 2013.

A) Gencat Services Ltd. a transféré 38 parts sociales de Catégorie A et 11,481 parts sociales de Catégorie D à Accument Incorporation Ltd. ayant son adresse à Gladstonos, 131 KERMIA COURT, 2^{ème} étage, 3032, Limassol, Chypre.

B) Gencat Services Ltd. a transféré 26 parts sociales de Catégorie A, 7,654 parts sociales de Catégorie D et 1 part sociale de Catégorie E à Solcapital Kft ayant son adresse à Also utca 59, 2030 Erd, Hongrie.

C) Gencat Services Ltd. a transféré 26 parts sociales de Catégorie A et 7,654 parts sociales de Catégorie D à Jiri Benes ayant son adresse à Jerevanska 1159/14, 10000 Prague 10, Czech Republic.

D) Gencat Services Ltd. a transféré 19 parts sociales de Catégorie A et 5,741 parts sociales de Catégorie D, à Hannu Olavi Piepponen ayant son adresse à Rostovska 5, 10100 Prague 1, Czech Republic.

E) Gencat Services Ltd. a transféré 19 parts sociales de Catégorie A et 5,741 parts sociales de Catégorie D, à Mihai Florin Sfintescu ayant son adresse à 26-28 Bujorului ST., 013623 Bucharest, Secteur 1, Roumanie.

F) Gencat Services Ltd. a transféré 1 part sociale de Catégorie E à Solcapital Kft. La part sociale est détenue conjointement par cinq actionnaires (Solcapital Kft, Accument Incorporation Ltd., Jiri Benes, Hannu Olavi Piepponen, Mihai Florin Sfintescu). Solcapital est désigné comme mandataire unique pour représenter la Part Sociale à l'égard de la Société.

G) Veuillez noter que l'adresse de aeris Private Investments SA SICAR, en sa qualité d'associé de 3TS CEE Fund SICAV-SIF a changée au 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour 3TS CEE Fund SICAV-SIF

Anke Jager

Un mandataire

Référence de publication: 2014033245/27.

(140036988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Blythe Valley JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.493.

—
Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Paul King, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 26 février 2014.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, GB - SW1Y 5JG London, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 26 février 2014,

- Monsieur Gérard Becquer, ayant son adresse professionnelle à 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 26 février 2014.

- Monsieur George J Alburger JR, ayant son adresse professionnelle à 500 Chesterfield Parkway PA-19355 Malvern, USA, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 26 février 2014.

- DH Blythe Valley S.à r.l., ayant son adresse domicile à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet le 26 février 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

- DHCRE Holdco S.à r.l., ayant son adresse domicile à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet le 26 février 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

- Liberty Property Trust Lux S.à r.l., ayant son adresse domicile à 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet le 26 février 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 février 2014.

Paul King

Gérant

Référence de publication: 2014033264/27.

(140036585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

4m Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 45.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033246/9.

(140036607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

239 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.147.

Par résolutions signées en date du 20 février 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant suivant à partir du 28 février 2014:

Xenia Kotoula

2. Nomination du nouveau Gérant suivant à partir du 28 février 2014 pour une durée indéterminée:

Mr Johannes L. de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014033244/19.

(140037083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

2LED, Société à responsabilité limitée soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 82.511.

La société anonyme Parfin Immo SA, dénonce le siège avec effet immédiat de la société 2LED SARL dont le siège est situé à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, RCS Luxembourg B 82511

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la SA Parfin Immo

Référence de publication: 2014033243/10.

(140036857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Zebra Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.025.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 février 2014

1. M. Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né le 22 janvier 1985 à Ottignies (Belgique), demeurant à professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27.2.2014.

Pour extrait et sincère et conforme

Pour Zebra Luxco II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014033240/16.

(140036572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Wine Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 131.894.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033231/9.

(140036583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Woco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 112.305.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033232/9.

(140037112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Woco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 112.305.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033233/9.

(140037125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Würth Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.463.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033236/9.

(140036920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Trasteel Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 147.158.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033201/9.

(140036958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Tisoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 106.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033192/9.

(140037177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

DIF Infra 3 Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 184.844.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of February.

Before us, the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIF Infra 3 Holding Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313, Luxembourg, represented by its manager, DIF Management Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 156.872 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Frederik Kuiper, Legal Manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “DIF Infra 3 Finance Luxembourg S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
- (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
- (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual Accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
- 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, within 6 (six) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions.

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) December 2014.

Subscription and payment

DIF Infra 3 Holding Luxembourg S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by way of contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following legal entity is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 156.872 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

2. The registered office of the Company is located at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de février.

Par devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DIF Infra 3 Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, représentée par son gérant unique, DIF Management Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 156.872 (l'Associé Unique);

ici représenté par Frederik Kuiper, legal manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing-privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "DIF Infra 3 Finance Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant et de l'associé envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

DIF Infra 3 Holding Luxembourg S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

3. La société suivante est nommée en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 156.872 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500).

4. Le siège social de la Société est situé au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: F. KUIPER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2014. Relation: LAC/2014/7778. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014032785/495.

(140036606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Wine Not s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4874 Lamadelaine, 8, Grand rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.831.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Mickaël DA COSTA, délégué commercial, né à Villerupt (France) le 25 septembre 1980, demeurant à F-54400 Longwy, 86, Avenue du 8 Mai 1945,

détenteur de soixante (60) parts sociales.

2. - Madame Cathy LELU, sommelière, née à Chenôve (France) le 9 mars 1981, demeurant à F-57100 Volkrange, 50, rue du Donjon,

détenrice de quarante (40) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "WINE NOT s.à r.l." (numéro d'identité 2012 24 17 159), avec siège social à L-3835 Schiffflange, 39, route d'Esch, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 168.831, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial C, numéro 1531 du 19 juin 2012,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-3835 Schiffflange, 39, route d'Esch à L-4874 Lamadelaine, 8, Grand-Rue et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Lamadelaine.»

Deuxième résolution

Les associés constatent que l'adresse de Monsieur Mickaël DA COSTA, associé, respectivement gérant unique de la société, est désormais fixée à F-54400 Longwy, 86, Avenue du 8 Mai 1945.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DA COSTA, LELU, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 janvier 2014. Relation: CAP/2014/625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 février 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014032644/45.

(140036041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Tradefor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 57.347.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014033198/10.

(140036651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Transped GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014033199/10.

(140036977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

V&O International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 120.533.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014033205/10.

(140036671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

UK Bricks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.910.660,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.405.

Le siège social de l'associé unique PATRIMOINE IMMOBILIER S.à r.l. a changé, et se trouve désormais au 7A/9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014033204/12.

(140036874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

TLS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.935.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 23 janvier 2014 que Monsieur Emmanuel PLOVIER démissionne de leur mandat d'administrateur avec effet respectivement au 28 février 2014.

A Luxembourg, le 28 février 2014.

Pour les actionnaires

Le mandataire

Référence de publication: 2014033193/12.

(140036736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Tofri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.446.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 4 février 2014

L'assemblée des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Le siège social est transféré à l'intérieur de la Commune de Sanem.

Résolution 2:

Le siège de la société est fixé à l'adresse suivante:

125 A, rue d'Esch, L-4440 Soleuvre

Résolution 3:

Les pouvoirs des administrateurs et des administrateurs-délégués sont arrêtés comme suit:

La société est représentée et/ou engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou, en cas de pluralité d'administrateurs-délégués par la signature individuelle d'un des administrateurs-délégués. Chaque administrateur-délégué a les pouvoirs les plus étendus pour représenter et/ou engager valablement la société en toutes circonstances.

Chaque administrateur-délégué a les pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et/ou de disposition y compris les pouvoirs d'ouvrir et de clôturer des comptes en banque et ceux qui consistent à accorder des hypothèques ou donner main levée d'hypothèque.

Chaque administrateur-délégué est autorisé à négocier et signer seul tout contrat ou convention en vue d'engager valablement la société par sa signature individuelle.

Chaque administrateur-délégué a également le pouvoir pour acquérir et/ou à aliéner des biens mobiliers ou immobiliers, corporels, incorporels, financiers ou dérivés.

Chaque administrateur-délégué peut nommer un ou plusieurs fondés de pouvoir, délégué ou mandataire quelconque. Il peut leur conférer les pouvoirs qu'il jugera nécessaire pour l'accomplissement de leur mission.

Résolution 4:

Sont élus comme administrateurs-délégués:

Monsieur BERNARD Frank, administrateur-délégué, demeurant à L-4440 Soleuvre 125 A, rue d'Esch.

Monsieur BAER Claude, administrateur-délégué, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette 6, avenue des Terres Rouges.

Soleuvre, le 4 février 2014.

Pour extrait conforme

La société

Signatures

Référence de publication: 2014033194/37.

(140037113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Gunco Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 173.589.

—
EXTRAIT

Le 14 février 2014, l'associé unique de la société à responsabilité limitée "GUNCO INVEST S. à r.l." a décidé de nommer 2 gérants supplémentaires au conseil de gérance pour une durée indéterminée comme suit:

1. Monsieur John Laebens, né le 13 août 1958 à Kortrijk (Belgique) et demeurant à B-8520 Kuurne, Kortrijksestraat 59/31.

2. Monsieur Dominiek VALCKE, né le 19 juin 1970 à Kortrijk (Belgique) et demeurant à Spaanse Lindebaan, 133 à B-1850 Grimbergen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pascal-Vanhalst
Gérant

Référence de publication: 2014033672/17.

(140038222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

AESF Smashing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.726.234,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.714.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of December.

In front of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) AXA Early Secondary Fund IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL6300, acting through its general partner, AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Limited (the "Contributor 1"),

here duly represented by Mrs. Jennifer Ferrand, with professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 December 2013; and

2) AXA Early Secondary Fund V L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL11002, having AXA Private Equity Early Limited as general partner and acting through ARDIAN Investment UK Limited as manager (the "Contributor 2");

here duly represented by Mrs. Jennifer Ferrand, with professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2013;

3) AXA Early Secondary Fund V B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL012119, having AXA Private Equity Early Limited as general partner and acting through ARDIAN Investment UK Limited as manager (the "Contributor 3");

here duly represented by Mrs. Jennifer Ferrand, with professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2013;

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of "AESF Smashing S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.714 (the "Company") and incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 9 October 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated 11 December 2012 n°2993 (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 29 October 2012, published in the Mémorial dated 14 January 2013 n°81.

II. That the 2,481,696 (two million four hundred eighty-one thousand six hundred ninety-six) class A shares and the 77,240 (seventy-seven thousand two hundred forty) class B shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders of the Company expressly state having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,167,298.- (three million one hundred sixty-seven thousand two hundred ninety-eight Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,558,936.- (two million five hundred fifty-eight thousand nine hundred thirty-six Euro) to EUR 5,726,234.- (five million seven hundred twenty-six thousand two hundred thirty-four Euro) by the issue of 3,155,248 (three million one hundred fifty-five thousand two hundred forty-eight) new class A shares and 12,050 (twelve thousand fifty) new class B shares all having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 0.20 (zero point twenty Euro), the whole to be fully paid up through contributions in kind;

3. Subscription and payment by AXA Early Secondary Fund IV L.P., AXA Early Secondary Fund V L.P. and AXA Early Secondary Fund V B L.P. of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the capital increase; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders of the Company unanimously acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore unanimously agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,167,298.- (three million one hundred sixty-seven thousand two hundred ninety-eight Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,558,936.- (two million five hundred fifty-eight thousand nine hundred thirty-six Euro) to EUR 5,726,234.- (five million seven hundred twenty-six thousand two hundred thirty-four Euro) by the issue of 3,155,248 (three million one hundred fifty-five thousand two hundred forty-eight) new class A shares and 12,050 (twelve thousand fifty) new class B shares (the "New Shares") all having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 0.20 (zero point twenty Euro) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through contributions in kind (the "Contribution").

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described above, as follows:

- 1,735,386.40 (one million seven hundred thirty-five thousand three hundred eighty-six point forty) new class A shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be subscribed by the Contributor 1 (the "Contributor 1 New A Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 0.11 (zero point eleven Euro) (the "Share Premium 1"); and

- 6,627.50 (six thousand six hundred twenty-seven point fifty) new class B shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be subscribed by the Contributor 1 (the "Contributor 1 New B Shares" together with the Contributor 1 New A Shares, the "Contributor 1 New Shares");

- 1,306,272.67 (one million three hundred six thousand two hundred seventy-two point sixty-seven) new class A shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be subscribed by the Contributor 2 (the "Contributor 2 New A Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 0.08 (zero point zero eight Euro) (the "Share Premium 2"); and

- 4,988.70 (four thousand nine hundred eighty-eight point seventy) new class B shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be subscribed by the Contributor 2 (the "Contributor 2 New B Shares" together with the Contributor 2 New A Shares, the "Contributor 2 New Shares");

- 113,588.93 (one hundred thirteen thousand five hundred eighty-eight point ninety-three) new class A shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be subscribed by the Contributor 3 (the "Contributor 3 New A Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 0.01 (zero point zero one Euro) (the "Share Premium 3"); and

- 433.80 (four hundred thirty-three point eighty) new class B shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be subscribed by the Contributor 3 (the "Contributor 3 New B Shares" together with the Contributor 3 New A Shares, the "Contributor 3 New Shares").

Intervention - Subscription - Payment

a) Thereupon intervene the Contributor 1, hereby represented by Mrs. Jennifer Ferrand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the Contributor 1 New Shares. The issue of the Contributor 1 New Shares is also subject to the payment of the Share Premium 1.

The Contributor 1 New Shares and Share Premium 1 have been fully paid up by the Contributor 1 through a contribution in kind, which is now at the disposal of the Company.

b) Thereupon intervene the Contributor 2, hereby represented by Mrs. Jennifer Ferrand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the Contributor 2 New Shares. The issue of the Contributor 2 New Shares is also subject to the payment of the Share Premium 2.

The Contributor 2 New Shares and Share Premium 1 have been fully paid up by the Contributor 2 through a contribution in kind, which is now at the disposal of the Company.

b) Thereupon intervene the Contributor 3, hereby represented by Mrs. Jennifer Ferrand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the Contributor 3 New Shares. The issue of the Contributor 3 New Shares is also subject to the payment of the Share Premium 3.

The Contributor 2 New Shares and Share Premium 1 have been fully paid up by the Contributor 3 through a contribution in kind, which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 3,167,298.20 (three million one hundred sixty-seven thousand two hundred ninety-eight point twenty Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 19 December 2013.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Martin Kessi, manager, born on 27 October 1973 in Aegerten, Switzerland, residing professionally in Affolternstrasse 42, P.O. Box 6961, 8050 Zurich, Switzerland;

b) Mr. Robert Brimeyer, manager, born on 3 May 1972 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

c) Mr. Frank Przygodda, manager, born on 28 February 1968 in Bochum, Germany, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

all represented here by Mrs. Jennifer Ferrand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- AXA Early Secondary Fund IV L.P.: 3,100,319.20 (three million one hundred thousand three hundred nineteen point twenty) class A shares and 49,109.50 (forty-nine thousand one hundred nine point fifty) class B shares;

- AXA Early Secondary Fund V L.P.: 2,333,694.82 (two million three hundred thirty-three thousand six hundred ninety-four point eighty-two) class A shares and 36,966.06 (thirty-six thousand nine hundred sixty-six point zero six) class B shares; and

- AXA Early Secondary Fund V B L.P.: 202,929.98 (two hundred two thousand nine hundred twenty-nine point ninety-eight) class A shares and 3,214.44 (three thousand two hundred fourteen point forty-four) class B shares.

The notary acts that the 5,636,944 (five million six hundred thirty-six thousand nine hundred forty-four) class A shares and 89,290 (eighty-nine thousand two hundred ninety) class B shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution

Further to resolution 2 and 3 above, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the capital increase, so that it reads as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 5,726,234 (five million seven hundred twenty-six thousand two hundred thirty-four Euro) represented by (i) 5,636,944 (five million six hundred thirty-six thousand nine hundred forty-four) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class A Shares”) and (ii) 89,290 (eighty-nine thousand two hundred ninety) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class B Shares”. The Class A Shares and the Class B Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”), each having such rights and obligations as set out in the Articles.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy-holder of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) AXA Early Secondary Fund IV L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée au Companies House sous le numéro SL6300, agissant par son associé commandité, AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Limited (l'"Appporteur 1"),

Ici représenté par Mme Jennifer Ferrand, juriste, résidant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 décembre 2013.

2) AXA Early Secondary Fund V L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ Ecosse, immatriculée au Companies House sous le numéro SL11002, ayant AXA Private Equity Early Limited comme associé commandité, agissant par ARDIAN Investment UK Limited comme gérant (l'"Appporteur 2"),

Ici représenté par Mme Jennifer Ferrand, juriste, résidant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2013.

3) AXA Early Secondary Fund V B L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ Ecosse, immatriculée au Companies House sous le numéro SL012119, ayant AXA Private Equity Early Limited comme associé commandité, agissant par ARDIAN Investment UK Limited comme gérant (l'"Appporteur 3"),

ici représenté par Mme Jennifer Ferrand, juriste, résidant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de AESF Smashing S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est actuellement en cours (la «Société»), et constituée par acte notarié dressé par Me Francis Kessler, prénommé, le 9 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 décembre 2012 n°2993 (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, le 29 octobre 2012, publié auprès du Mémorial du 14 janvier 2013 n°81.

II. Que les 2.481.696 (deux millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille six cent quatre vingt-seize) parts sociales de classe A et les 77.240 (soixante-dix-sept mille deux cent quarante) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les associés de la Société reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 3.167.298,- (trois millions cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.558.936,- (deux millions cinq cent cinquante-huit mille neuf cent trente-six Euros) à EUR 5.726.234,- (cinq millions sept cent vingt-six mille deux cent trente-quatre Euros) par l'émission de (i)

3.155.248 (trois millions cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-huit) nouvelles parts sociales de classe A et (ii) 12.050 (douze mille cinquante) nouvelles parts sociales de classe B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 0,2 (zéro virgule deux Euro), la totalité devant être payée au moyen d'apports en nature;

3. Souscription et paiement par AXA Early Secondary Fund IV L.P., AXA Early Secondary Fund V L.P. et AXA Early Secondary Fund V B L.P. des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les associés de la Société renoncent unanimement à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; Les associés de la Société reconnaissent unanimement avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent unanimement de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé unanimement que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés de la Société dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident unanimement d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 3.167.298,- (trois millions cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.558.936,- (deux millions cinq cent cinquante-huit mille neuf cent trente-six Euros) à EUR 5.726.234,- (cinq millions sept cent vingt-six mille deux cent trente-quatre Euros) par l'émission de (i) 3.155.248 (trois millions cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-huit) nouvelles parts sociales de classe A et (ii) 12.050 (douze mille cinquante) nouvelles parts sociales de classe B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 0,20 (zéro virgule vingt Euro) (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être payée par des apports en nature (les «Apports»).

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen des Apports tels que décrit ci-avant, ainsi qu'il suit:

- 1.735.386,40 (un million sept cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-six virgule quarante) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, souscrites par l'Apporteur 1 (les "Parts Sociales A de l'Apporteur 1"), moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 0,11 (zéro virgule onze Euro) (la «Prime d'Emission 1»);

- 6.627,50 (six mille six cent vingt-sept virgule cinquante) nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, souscrites par l'Apporteur 1 (les «Parts Sociales B de l'Apporteur 1» ensemble avec les Parts Sociales A de l'Apporteur 1, les «Parts Sociales de l'Apporteur 1»);

- 1.306.272,67 (un million trois cent six mille deux cent soixante-douze virgule soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, souscrites par l'Apporteur 2 (les "Parts Sociales A de l'Apporteur 2"), moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 0,08 (zéro virgule zéro huit Euro) (la «Prime d'Emission 2»);

- 4.988,70 (quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit virgule soixante-dix) nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, souscrites par l'Apporteur 2 (les «Parts Sociales B de l'Apporteur 2» ensemble avec les Parts Sociales A de l'Apporteur 2, les «Parts Sociales de l'Apporteur 2»);

- 113.588,93 (cent treize mille cinq cent quatre-vingt-huit virgule quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, souscrites par l'Apporteur 3 (les "Parts Sociales A de l'Apporteur 3"), moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à 0,01 EUR (zéro virgule zéro un Euro) (la «Prime d'Emission 3»);

- 433,80 (quatre cent trente-trois virgule quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, souscrites par l'Apporteur 3 (les «Parts Sociales B de l'Apporteur 3» ensemble avec les Parts Sociales A de l'Apporteur 3, les «Parts Sociales de l'Apporteur 3»);

Intervention - Souscription - Paiement

a) Intervient ensuite l'Apporteur 1, ici représenté par Mme. Jennifer Ferrand, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, lequel déclare souscrire aux Parts Sociales de l'Apporteur 1. L'émission des Parts Sociales de l'Apporteur 1 est soumise au paiement de la Prime d'Emission 1.

Les Parts Sociales de l'Apporteur 1 et la Prime d'Emission 1 ont été entièrement payées par l'Apporteur 1 par voie de l'apport en nature, qui est maintenant à la disposition de la Société.

b) Intervient ensuite l'Apporteur 2, ici représenté par Mme. Jennifer Ferrand, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, lequel déclare souscrire aux Parts Sociales de l'Apporteur 2. L'émission des Parts Sociales de l'Apporteur 2 est soumise au paiement de la Prime d'Emission 2.

Les Parts Sociales de l'Apporteur 2 et la Prime d'Emission 2 ont été entièrement payées par l'Apporteur 2 par voie de l'apport en nature, qui est maintenant à la disposition de la Société.

c) Intervient ensuite l'Apporteur 3, ici représenté par Mme. Jennifer Ferrand, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, lequel déclare souscrire aux Parts Sociales de l'Apporteur 3. L'émission des Parts Sociales de l'Apporteur 3 est soumise au paiement de la Prime d'Emission 3.

Les Parts Sociales de l'Apporteur 3 et la Prime d'Emission 3 ont été entièrement payées par l'Apporteur 2 par voie de l'apport en nature, qui est maintenant à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur nette des Apports s'élève à EUR 3.167.298,20 (trois millions cent soixante-sept mille deux quatre-vingt-dix-huit virgule vingt) Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément au rapport de gestion daté du 19 décembre 2013.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, qui constate expressément ce point.

Intervention des gérants

Intervient ensuite:

a) Mr. Martin Kessi, gérant, né le 27 octobre 1973 à Aegerten, Suisse, résidant professionnellement à Affolternstrasse 42, P.O. Box 6961, 8050 Zurich, Suisse;

b) Mr. Robert Brimeyer, gérant, né le 3 mai 1972 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

c) Mr. Frank Przygodda, gérant, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par Mme Jennifer Ferrand, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Reconnaissant avoir été précédemment informé de leur responsabilité, valablement engagé en tant que gérant de la Société en raison de l'Apport, sont expressément d'accord avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et les Apports ayant été entièrement libérés, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- AXA Early Secondary Fund IV L.P.: 3.100.319,20 (trois millions cent mille trois cent dix-neuf virgule vingt) parts sociales de classe A et 49.109,50 (quarante-neuf mille cent neuf virgule cinquante) parts sociales de classe B;

- AXA Early Secondary Fund V L.P.: 2.333.694,82 (deux millions trois cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quatorze virgule eighty-two) parts sociales de classe A et 36.966,06 (trente-six mille neuf cent soixante-six virgule zéro six) parts sociales de classe B;

- AXA Early Secondary Fund V B L.P.: 202.929,98 (deux cent deux mille neuf cent vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de classe A et 3.214,44 (trois mille deux cent quatorze virgule quatre-vingt virgule quarante-quatre) parts sociales de classe B.

Le notaire acte que toutes les 5.636.944 (cinq millions six cent trente-six mille neuf cent quarante-quatre) parts sociales de classe A et 89.290 (quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix) parts sociales de classe B mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions 2 et 3 ci-dessus, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 5.726.234,- (cinq millions sept cent vingt-six mille deux cent trente-quatre Euros) représenté par (i) 5.636.944 (cinq millions six cent trente-six mille neuf cent quarante-quatre) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe A") et (ii) 89.290 (quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) (les "Parts Sociales de Classe B"). Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B seront collectivement désignées comme les "parts" le cas échéant, ou individuellement comme "part"), chacune ayant les droits et obligations tel que déterminés par les Statuts."

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête du mandataire des parties comparantes mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15839. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014026467/341.

(140032518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Tinsel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Tinsel Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.180, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 26 October 2006 (the "Company"), published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2363 of 19 December 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 4 June 2013, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2087 of 28 August 2013.

The Meeting appointed Mrs Claire Braun, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary of the Meeting and the Meeting elected as scrutineer Me Florian Bonne, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record:

1. that the shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy, signed *in varietur*, will be annexed to this deed to be filed together with it with the registration authorities;

2. as it appears from the said attendance list, all the shares representing the entire share capital are represented at the present Meeting and their holder waived any prior convening notice right, so that the Meeting is validly constituted and can validly decide on all items of the following agenda of which the shareholder declared having had full prior knowledge;

3. that the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

a) Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of seven thousand nine hundred eighty US dollars (USD 7,980) from its current amount of one million twenty thousand nine hundred thirty US dollars (USD 1,020,930) to an amount of one million twelve thousand nine hundred fifty US dollars (USD 1,012,950) as a result of the cancellation by the Company of the treasury shares of the following classes as set forth in the tables below:

Class of shares	Nr of shares
class F14 shares	180
class F28 shares	26
class F41 shares	60
TOTAL	266

b) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety in the form attached as schedule to the convening notice of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company to include

inter alia the changes made to article 5.1 of the articles of association of the Company as a result of the above share capital reduction as well as several other changes.

First resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of seven thousand nine hundred eighty US dollars (USD 7,980) so as to bring it from its present amount of one million twenty thousand nine hundred thirty US dollars (USD 1,020,930) down to one million twelve thousand nine hundred fifty US dollars (USD 1,012,950) by the cancellation of one hundred eighty (180) treasury shares of class F14, twenty-six (26) treasury shares of class F28, and sixty (60) treasury shares of class F41, each of a nominal value of thirty US dollars (USD 30).

Second resolution

The Meeting resolves to amend and restate in their entirety the Articles in the form attached as schedule to the convening notice of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company to include inter alia the changes made to article 5.1 of the Articles as a result of the above share capital reduction as well as several other changes so that the Articles shall read as follows:

Art. 1. Form and name. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of “TINSEL GROUP S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted with the quorum and majority required for amendment of the Articles as set forth in Article 9.4.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or others. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4.5 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital.

5.1

The Company's corporate capital is fixed at one million twelve thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 1,012,950), divided into thirty-three thousand seven hundred sixty-five (33,765) shares each in registered form, having a nominal value of thirty United States dollars (USD 30) per share, classified as follows:

a) ordinary voting shares

twenty-four thousand five hundred and eleven (24,511) shares are ordinary voting shares classified as follows: six hundred (600) class A shares, six hundred fifteen (615) class S1 shares, one thousand one hundred ten (1,110) class S2 shares, two thousand two hundred fourteen (2,214) class S3 shares, seven thousand nine hundred eighty-six (7,986) class S4 shares, five thousand five hundred eighty (5,580) class S5 shares, two hundred and seventy-one (271) class T2 shares, three hundred (300) class T3 shares, one hundred twenty (120) class T4 shares, one hundred eighty (180) class T5 shares, eight hundred and forty (840) class NL1 shares, seven hundred and eighty (780) class NL2 shares, seven hundred and twenty (720) class NL3 shares, nine hundred (900) class NL4 shares, nine hundred sixty (960) class NL5 shares, thirty (30) class RS1-2006 shares, one hundred twenty (120) class RS1-2008 shares, ninety (90) class RS1-2010 shares, forty-five (45) class RS1-2012 shares, sixty (60) class RS2-2008 shares, thirty (30) class RS2-2012 shares, one hundred twenty (120) class RS3-2012 shares, eight hundred forty (840) class RS4-2012 shares.

b) non-voting shares

nine thousand two hundred fifty-four (9,254) are non-voting shares called E shares and F shares in the following classes: one (1) class E4 shares, one (1) class E5 shares, forty-nine (49) class E6 shares, four (4) class E7 shares, thirteen (13) class E8 shares, fifty-eight (58) class E9 shares, twenty-six (26) class E10 shares, one hundred and eighty-one (181) class E11 shares, sixty-five (65) class E12 shares, thirty-six (36) class E13 shares, nine (9) class E14 shares, seventy-five (75) class E15 shares, fifty-six (56) class E16 shares and ninety-four (94) class E 17 shares, forty-six (46) class F1 shares, sixty-two (62) class F2 shares, three hundred and sixteen (316) class F3 shares, one hundred and nineteen (119) class F4 shares, sixty (60) class F5 shares, eighty-seven (87) class F6 shares, three hundred and thirty-two (332) class F7 shares, ninety-seven (97) class F8 shares, forty-eight (48) class F9 shares, one hundred and fifty-two (152) class F10 shares, thirty-three (33) class F11 shares, six hundred eighty (680) class F12 shares, two hundred and forty (240) class F13 shares, one hundred and thirteen (113) class F15 shares, one hundred and sixteen (116) class F16 shares, one hundred and five (105) class F17 shares, thirty-six (36) class F18 shares, three hundred and ninety-one (391) class F19 shares, eighty-nine (89) class F20 shares, two hundred and sixty-one (261) class F21 shares, twenty-two (22) class F22 shares, one hundred and thirty-three (133) class F23 shares, twenty-six (26) class F24 shares, six (6) class F25 shares, forty (40) class F26 shares, one hundred and five (105) class F27 shares, one hundred and forty-seven (147) class F28 shares, one hundred and twenty (120) class F29 shares, two hundred and forty (240) class F30 shares, forty-five (45) class F31 shares, one hundred twenty (120) class F32 shares, three hundred ninety (390) class F33 shares, sixty (60) class F34 shares, sixty (60) class F35 shares, five hundred forty (540) class F36 shares, five hundred forty (540) class F37 shares, one hundred eighty (180) class F38 shares, four hundred twenty (420) class F39 shares, one thousand four hundred twenty-five (1,425) class F40 shares, sixty (60) class F42 shares, thirty (30) class F43 shares, thirty (30) class F44 shares, sixty (60) class F45 shares, thirty (30) class F46, fourteen (14) class F47 shares, two hundred forty (240) class F48 shares, and one hundred twenty (120) class F 49 shares.

5.2 The board of directors of the Company shall be authorized for a period ending five (5) years after the date of publication in the Luxembourg legal Gazette, the Mémorial, of the notarial deed recording the resolution of the shareholders on the authorised share capital:

- (i) to increase the subscribed share capital from its present amount by one million United States dollars (USD 1,000,000) by the creation and issuance of ordinary voting shares;
- (ii) to determine the moment and place of the issue of these shares;
- (iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares;
- (iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend Article 5.1 accordingly; and
- (v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effectuated within the limits of the authorised share capital.

5.3 The shares of the Company shall reflect the performance of (i) a given underlying combination in shares of Vitol Holding II and (ii) the Company's other investments in any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and any other debt instruments, securities or financial instruments, if any, as initially determined by the resolutions of the general meeting of shareholders of the Company at the time of the creation of the relevant shares, as such combination may be amended from time to time in accordance with Article 5.4 of these Articles.

5.4 The subscribed and authorised share capital of the Company may also be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted with the quorum and majority rules required for amendments of the Articles as set forth in Article 9.4. The general meeting of shareholders may also create new classes of shares, redeem classes of shares in whole or in part, and amend the combination of Vitol Holding II shares and the special entitlement to the Company's other investments, if any, which a given class of shares reflects.

5.5 Any payments or contributions received by the Company on any share at the time of its issuance in excess of the nominal or par value of such share shall be allocated to a share premium reserve account specifically set up for that class of shares. The shares shall have a preferential right to the reimbursement of any amounts standing to the credit of the

share premium reserve account pertaining to such class in the event of dissolution and liquidation of the Company in accordance with Article 19.5.

5.6 The general meeting of shareholders may resolve to convert any ordinary voting shares of the Company in issue into an other class or ordinary voting shares or into non-voting shares and non-voting shares into an other class of non-voting shares or into ordinary voting shares. In each case, a corresponding amount of the reserve account of the shares so converted shall be allocated to the reserve account which pertains to the new shares (after conversion).

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder, but only for the folios of the register on which are registered the shares held from time to time by such shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits and subject to (i) the conditions set forth by the Companies Act 1915, and (ii) the conditions set forth in the present Articles.

6.3.1 The board of directors of the Company shall satisfy itself that, at the time of each authorised acquisition, the following conditions are respected:

6.3.1.1 The acquisitions, including shares previously acquired by the Company and held by it, and shares acquired by a person acting in his own name but on the Company's behalf, may not have the effect of reducing the net assets below the amount of the subscribed capital (reduced by the amount of subscribed capital remaining uncalled if the latter amount is not included as an asset in the balance sheet) plus the reserves which may not be distributed under Law or by virtue of the Articles;

6.3.1.2 only fully paid-up shares may be included in the transaction.

6.4 Where the acquisition of the Company's own shares is necessary in order to prevent serious and imminent harm to the Company, the conditions under Article 6.3 above shall not apply. In such a case, the next general meeting of shareholders of the Company must be informed by the board of directors of the reasons for and the purpose of the acquisitions made, the number and nominal values, or in the absence thereof, the accounting par value of the shares acquired, the proportion of the subscribed capital which they represent and the consideration paid for them.

6.5 The conditions under 6.3 shall likewise not apply in the case of shares acquired by either the Company itself or by a person acting in his own name but on behalf of the Company for the distribution thereof to the staff of the Company. The distribution of any such shares must take place within twelve (12) months from the date of their acquisition.

6.6 The holding of shares acquired pursuant to Article 6.4 and Article 6.5 shall be subject to the following conditions:

6.6.1 among the rights attaching to the shares, the voting rights in respect of the Company's own shares shall be suspended;

6.6.2 if the said shares are included among the assets shown in the balance sheet, a non-distributable reserve of the same amount shall be created among the liabilities.

6.7 Articles 6.3 to 6.5 shall not apply to the acquisition of:

6.7.1 shares acquired pursuant to a decision to reduce the capital or in case of a redemption of redeemable shares issued in accordance with Article 49-8 of the Companies Act 1915;

6.7.2 shares acquired as a result of a universal transfer of assets;

6.7.3 fully paid-up shares acquired free of charge;

6.7.4 shares acquired by reason of a legal obligation or a court order for the protection of minority shareholders, in the event, particularly of a merger, the division of the Company, a change in the Company's object or form, the transfer abroad of the registered office or the introduction of restrictions on the transfer of shares;

6.7.5 shares acquired from a shareholder in the event of failure to pay them up;

6.7.6 fully paid-up shares acquired pursuant to an allotment by court order for the payment of a debt owed to the Company by a shareholder;

These acquisitions may not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under Law.

6.8 If the Company has acquired its own shares in accordance with Articles 6.3 to 6.5, the management report, if any, must indicate:

6.8.1 the reasons for acquisitions made during the financial year;

6.8.2 the number and the nominal value, or in the absence of nominal value, the accounting par value, of the shares acquired and disposed of during the financial year and the proportion of the subscribed capital which they represent;

6.8.3 in the case of acquisition or disposal for value, the consideration for the shares;

6.8.4 the number and nominal value, or, in the absence of nominal value, the accounting par value, of all the shares acquired and held in the Company's portfolio as well as the proportion of the subscribed capital which they represent.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or by notification of the transfer to the Company or by the participation of the Company to the deed of transfer, as the case may be. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

7.2 Any Shareholder (the "Selling Shareholder") wishing to transfer any or all of its shares (the "Offered Shares") to a bona fide third party (the "Third Party Purchaser"), must give notice of such fact to the board of directors of the Company setting out the details of the proposed transfer including the number of Offered Shares, the price per share offered by the Third Party Purchaser and details of the Third Party Purchaser. The offer by the Third Party Purchaser must be on terms that are subject to the provisions of this Article 7.2 and Article 7.3 but otherwise final and binding on acceptance.

7.3 Any transfer of shares by a Selling Shareholder to a Third Party Purchaser shall be subject to (i) the entry by the Third Party Purchaser into any shareholders' agreement in force at the time of the transfer, and (ii) the prior approval of the board of directors. The board of directors may in its sole discretion and without indicating any reason therefor decline to approve or register such transfer. The approval or refusal of the board of directors shall be notified to the Selling Shareholder within fifteen (15) Business Days. If the board of directors of the Company refuses to approve or register such transfer, it shall cause the Company, or any other willing shareholder selected by the board of directors at its sole discretion, to acquire the Offered Shares within twenty (20) Business Days from the notice of refusal by the board of directors and at a price per share being the lower of (i) the price offered by the Third Party Purchaser and (ii) the intrinsic value of the shares determined in accordance with any shareholder's agreement as in force from time to time.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1 Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with the Companies Act 1915, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the fourteenth day of May of each year at 15:30. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

8.3 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.5 In the case the Company has only one shareholder, the sole shareholder shall assume all powers conferred by the Companies Act 1915 to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

8.6 In these Articles, as long as the Company has only one shareholder, decisions taken or powers exercised by the general meeting of shareholders shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole shareholder.

Art. 9. Notice, quorum, voting, powers of attorney and convening notices.

9.1 The notice periods and quorum required by the Companies Act 1915 shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2 At a general meeting of shareholders a shareholder who holds ordinary voting shares has the right to cast one vote for each ordinary voting share held. The holders of non-voting shares shall not be entitled to vote at a general meeting of shareholders, except in the instances described in Article 9.6. A shareholder is entitled to cast each vote attached to its shares (as the case may be) separately, in different directions, and/or abstain for some or all of them.

9.3 Except as otherwise required by Articles 9.4 to 9.8, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital (including, when they are entitled to vote in the cases set forth in Articles 9.6 and 9.7, the non-voting shares) is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If not at least one half of the capital is represented, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast by the shareholders present or represented.

9.5 Where there is more than one class of shares and the resolution of the general meeting of shareholders of the Company is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to quorum and majority laid down in Article 9.4 with respect to each class of shares.

9.6 Holders of non-voting shares shall be entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferred dividend attaching to the non-voting shares;
- the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;
- the reduction of the capital of the Company;
- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a company of another legal form;
- the merger of the Company (whether by an other company or by the creation of a new entity) as well as the division of the Company or any assimilated operation if the latter modifies the rights of the holders of nonvoting shares.

9.7 Holders of non-voting shares shall have the same voting rights as the holders of ordinary voting shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the preferred dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative preferred dividends shall have been received in full, unless the holders of non-voting shares have waived the payment of their entitlement to preferred dividends or have decided to contribute their entitlement to the special account reserves in accordance with Article 19.5.

9.8 Notwithstanding the above, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.9 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

9.10 Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.11 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, including one or several A directors and one or several B directors, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding three years and shall be re-electible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a sole shareholder, may decide that the Company shall be managed by a sole director (the "Sole Director"), until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

10.2 The directors shall be elected and designated as A director or B director by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3 At least half the members of the Board of Directors shall always be A directors. The A directors shall be appointed by the general meeting of shareholders amongst a list of candidates proposed by Stichting Tinsel.

10.4 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

10.5 The board of directors may establish one or more committees and determine their duties, powers, composition and proceedings (each a "Committee"). The board of directors shall also appoint the Committee members, who may be members of the board of directors or not, determine their number, remuneration and the term of their office. A Committee member may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by the board of directors.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1 The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members (who shall be a A director) and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company. The chairman will preside at all meetings of the board of directors and any general meeting of shareholders.

In his/her absence, the general meeting or the other members of the board of directors (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

11.2 The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3 Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4 No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5 Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6 Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7 The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting (including the vote of at least one A director). In the event that at any meeting the numbers of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8 The board of directors of the Company may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the board of directors of the Company will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a sole document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

11.9 This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1 The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by the secretary or any two directors of the Company (unless otherwise agreed during the meeting), and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision's register held at the Company's registered office.

12.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company, or the Sole Director.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915, or by the Articles, to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The board of directors may appoint any person as *délégué à la gestion journalière*, who may but is not required to be a shareholder or a member of the board of directors, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

14.2 The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures.

15.1 The Company shall in all matters be bound towards third parties, in the case of a Sole Director, by the signature of the Sole Director, or in the case of a plurality of directors, by the joint signatures of any two directors A of the Company, by the joint signatures of a director A and a director B or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2 Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

16.4 If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision's register.

16.5 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the board of directors or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a supervisory auditor (commissaire aux comptes) who need not be a shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders of the Company for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause. In case the thresholds set by Law as to the appointment of an independent auditor are met (or if the Company voluntarily decides to appoint an independent auditor), the accounts of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé).

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of each year.

Art. 19. Allocation of profits and loss.

19.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Companies Act 1915. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above. The general meeting of shareholders may resolve to distribute the remaining profits, in each case, in accordance with this Article 19.

19.2 Any distribution of profits derived from (i) the indirect holding of Vitol Holding II shares and (ii) the Company's other investments in any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and any other debt instruments, securities or financial instruments, if any, made on the shares of any class in any form whatsoever, whether as dividends, liquidation proceeds or proceeds of repurchase or redemption, shall be determined by reference to the given underlying combination of shares in Vitol Holding II and the special entitlement to the Company's other investments, if any, which underlies the shares of the respective class, such that the holders of the shares of such class of the Company shall be entitled to receive, pro rata to their invested capital (nominal amount and as the case may be share premium) an amount corresponding to (i) any proceeds and income (including, without limitation, any capital gains, any liquidation proceeds, any sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in relation to the relevant underlying combination of shares in Vitol Holding II and other investments, if any, represented by such given class of shares or derived from such proceeds and income, minus (ii) such portion of the Company's costs as is proportionate to the relevant combination of shares and other investments, if any, as (i) and (ii) are determined by the board of directors of the Company in its sole discretion and approved by the general meeting of shareholders of the Company.

19.3 After the allocation referred to in Article 19.1 above has been made, from the result in the profit and loss account adopted by the general meeting of shareholders there shall as required by Law first be paid to the holders of non-voting shares a cumulative entitlement equal to 0.0334% of the par value represented by such shares. The holders of non-voting shares can waive or decide to contribute their entitlement to the special account reserves in accordance with Article 19.5.

19.4 After the allocations described in Article 19.1 and Article 19.3 have been made, allocations, if any, shall be made in proportion to the nominal share capital (being the par value capital) paid on the ordinary voting shares and upon approval by virtue of a resolution of the general meeting of shareholders.

19.5 In addition to a general reserve account, the Company has and shall have separate reserve accounts for each of the classes of shares of the Company. Any profits not distributed to the shareholders in accordance with the preceding

paragraphs shall be allocated to the special reserve accounts of the respective classes of shares, taking into account the entitlement to profits of each class of shares in accordance with article 19.2.

19.6 The general meeting of shareholders may, provided such resolution is taken by the meeting unanimously and representing the entire issued capital, deviate from one or more provisions of Article 19.

19.7 Subject to the authorization of the general meeting of shareholders, the board of directors shall at any time have power to distribute interim dividends by way of prepayment of the dividends expected, with due observance, however, of the provisions of this Article 19 set out above and with due observance of the following limitations set forth by the Companies Act 1915:

19.7.1 interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;

19.7.2 the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies Act 1915 or of the Articles;

19.7.3 the decision of the board of directors to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under Article 19.7.2 above have been made up;

19.7.4 in their report to the board of directors the auditors shall verify whether the above conditions have been satisfied.

19.8 Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

19.9 Payments as referred to in this Article shall become payable not later than thirty days after having been declared.

Payments not claimed and received within five years after they have become payable shall be forfeited and shall cease to be owed by the Company.

19.10 In case of an acquisition by the Company of shares in its capital, the corresponding reserve account of that class/type shall be decreased by an amount equal to the purchase price of such shares less their nominal value.

Art. 20. Dissolution and liquidation.

20.1 In the event of a dissolution of the Company decided at any time by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles as set forth in Article 9.4, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

20.2 Out of the balance of the Company's assets remaining after payment of all debts, shall first be distributed to the holders of non-voting shares, an amount corresponding to the total of (i) the par value of such shares, and (ii) any entitlements (such as, inter alia, declared and unpaid dividends) pertaining to such shares which have not been waived by the holders concerned; thereafter there shall as far as possible be distributed to the holders of the non-voting shares the amounts of funds in the corresponding reserve accounts.

The balance remaining after the above-mentioned distributions shall only and finally be paid to the holders of ordinary voting shares pro rata to the nominal share capital paid on their shares.

20.3 The general meeting of shareholders may, by resolutions taken by the meeting unanimously and representing the entire issued capital, deviate from one or more of the preceding paragraphs of this Article.

20.4 All disputes arising in connection with this Article shall be settled by arbitration and Article 21 shall apply to such arbitration.

Art. 21. Arbitration.

21.1 Unless the Companies Act 1915 does not allow a certain dispute to be subject to arbitration, all disputes:

(a) between a shareholder in that shareholder's capacity as such and the Company and/or its directors arising out of or in connection with these Articles or otherwise; and/or

(b) to the fullest extent permitted by Law, between the Company and any of its directors in their capacities as such or as employees of the Company, including all claims made by or on behalf of the Company against its directors; and/or

(c) between a shareholder in that shareholder's capacity as such and the Company's Professional Service Providers; and/or

(d) between the Company and the Company's Professional Service Providers arising in connection with any claim within the scope of Article 21.1(c),

shall be finally settled in accordance with the Rules and as determined in the shareholder's agreement as in force from time to time. The place of arbitration shall be the city of Rotterdam in the Netherlands. The arbitration procedure shall be conducted in English. The arbitral tribunal shall decide in accordance with the rules of law. The arbitration procedure shall be conducted in English. The Netherlands Arbitration Institute may not have the arbitration judgment published.

21.2 These Articles constitute a contract between the Company and its shareholders and between the shareholders inter se. This Article 21 (as supplemented from time to time by any agreement to a similar effect between the Company and its directors or Professional Service Providers) also contains or evidences an express submission to arbitration by each shareholder, the Company, its directors and Professional Service Providers and such submissions shall be treated as a written arbitration agreement as referred to by article 1226 of the Luxembourg Nouveau Code de Procédure Civile, article 1 of the European Convention on international commercial arbitration made in Geneva on 21 April 1961 and Article II of the United Nations Convention on the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards (1958).

21.3 Each person to whom this Article 21 applies hereby waives, to the fullest extent permitted by law: any right under the laws of any jurisdiction to apply to any court of law or other judicial authority to determine any preliminary point of law, and/or any right he may otherwise have under the laws of any jurisdiction to appeal or otherwise challenge the award, ruling or decision of the tribunal.

Art. 22. Applicable Law.

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Certain definitions:

“Article”	means an article of the Articles, unless otherwise provided
“Articles”	means the articles of association of the Company, as amended from time to time
“Business Day”	means a day (other than Saturday, Sunday and public holidays) on which banks are open in Luxembourg
“Company”	means Tinsel Group S.A.
“Companies Act 1915”	means the Luxembourg act dated 10 th August, 1915 on commercial companies, as amended
“Law”	means any laws, Grand Ducal decrees, regulations, circulars, orders, or rules of any nature, as amended from time to time, in force in the Grand Duchy of Luxembourg
“Luxembourg”	means the Grand Duchy of Luxembourg
“Offered Shares”	has the meaning ascribed to it in Article 7.2
“Professional Service Providers”	means the Company’s auditors, legal counsel, bankers and any other similar professional service providers in their capacity as such from time to time but only if and to the extent such person has agreed with the Company in writing to be bound by Article 21 (or has otherwise agreed to submit disputes to exclusive jurisdiction in a materially similar way).
“Rules”	means the rules of the Netherlands Arbitration Institute (Nederlands Arbitrage Instituut)
“Selling Shareholder”	has the meaning ascribed to it in Article 7.2
“Sole Director”	means the sole director of the Company
“Stichting Tinsel”	Means STICHTING TINSEL GROUP, a foundation (stichting) incorporated in accordance with the laws of the Netherlands, with corporate seat in Rotterdam, the Netherlands, with address at K.P. van de Mandelelaan 130, 3062 MB Rotterdam, the Netherlands, and registered with the Dutch Trade Register under number 24401160
“Third Party Purchaser”	has the meaning ascribed to it in Article 7.2
“Vitol Holding II”	means Vitol Holding II S.A., a Luxembourg public limited liability company (“société anonyme”), having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 43.512

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Tinsel Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.180, constituée le 26 octobre 2006 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (la «Société»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg numéro 2363 du 19 décembre 2006. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 4 juin 2013 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg numéro 2087 du 28 Août 2013.

L'Assemblée a nommé comme président (le «Président»), Me Claire Braun, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire et l'Assemblée a élu comme scrutateur Me Florian Bonne, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter:

1. que l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, figurent sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que la procuration, signée ne varietur, seront annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement;

2. qu'il appert de ladite liste de présence que la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social est représentée à la présente Assemblée et leur détenteur a dérogé à tout droit de convocation, permettant ainsi à cette dernière d'être valablement constituée et de pouvoir valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour suivant, dont l'actionnaire a déclaré avoir été préalablement informé;

3. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social émis de la Société de sept mille neuf cent quatre-vingts dollars américains (7.980 USD) de son montant actuel d'un million vingt mille neuf cent trente dollars américains (1.020.930 USD) à un montant d'un million douze mille neuf cent cinquante dollars américains (1.012.950 USD) par l'annulation par la Société d'actions propres des classes telles que figurant dans le tableau ci-dessous:

Classes d'actions	Nombre d'actions
Actions de classe F14	180
Actions de classe F28	26
Actions de classe F41	60
Total	266

2. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société dans la forme telle que figurant en annexe à la convocation de la présente Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société afin de refléter notamment la modification de l'article 5.1 des statuts de la Société résultant de la réduction de capital ci-dessus ainsi que plusieurs autres modifications.

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept mille neuf cent quatre-vingts dollars américains (7.980 USD) pour le porter de son montant actuel d'un million vingt mille neuf cent trente dollars américains (1.020.930 USD) à un montant d'un million douze mille neuf cent cinquante dollars américains (1.012.950 USD) suite à l'annulation par la Société de cent quatre-vingt (180) actions propres de classe F14, vingt-six (26) actions propres de classe F28, et soixante (60) actions propres de classe F41, d'une valeur nominale de trente (30) dollars américains chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et refondre dans leur entièreté les statuts de la Société dans la forme telle qu'attachée à la convocation à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société afin de refléter notamment les modifications portées à l'article 5.1 des Statuts résultant de la réduction de capital ci-dessus ainsi que plusieurs autres changements afin qu'ils aient dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises dans le futur, il existe une société anonyme sous la dénomination de «TINSEL GROUP S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par une décision du conseil d'administration de la Société.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du conseil d'administration de la Société. Au cas où le conseil d'administration de la Société déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont sur le point de se produire et que ces développements sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la commu-

nication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute à n'importe quel moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues en matière de modification des Statuts, telles qu'énoncées à l'Article 9.4.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, certificats de créance, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et de manière plus générale tout titre ou instrument financier émis par quelque entité publique ou privée que ce soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des titres obligataires, des obligations et des certificats de créance ainsi que tout type de titres de créance et/ou de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris de manière non limitative ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres de créance ou de participation à ses filiales, sociétés affiliées et/ou autres. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et donner des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre profit et/ou au profit de toute société ou personne.

4.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toute technique et tout instrument en rapport avec ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et de tout autre risque.

4.4 La Société peut accomplir toute opération commerciale, financière ou industrielle ainsi que toute opération relative à des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet, à condition que la Société n'effectue aucune opération ou transaction qui l'engagerait dans une activité qui serait soumise à l'octroi d'une licence ou qui serait une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million douze mille neuf cent cinquante dollars américains (1.012.950 USD), divisé en trente-trois mille sept-cent soixante-cinq (33.765) actions chacune sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente dollars américains (30 USD) par action, classifiées comme suit:

a) actions ordinaires avec droit de vote

vingt-quatre mille cinq cent onze (24.511) actions sont des actions ordinaires avec droit de vote classifiées comme suit: six cents (600) actions de classe A, six cent quinze (615) actions de classe S1, mille cent dix (1.110) actions de classe S2, deux mille deux cent quatorze (2.214) actions de classe S3, sept mille neuf cent quatre-vingt-six (7.986) actions de classe S4, cinq mille cinq cent quatre-vingts (5.580) actions de classe S5, deux cent soixante-et-onze (271) actions de classe T2, trois cents (300) actions de classe T3, cent vingt (120) actions de classe T4, cent quatre-vingts (180) actions de classe T5, huit cent quarante (840) actions de classe NL1, sept cent quatre-vingts (780) actions de classe NL2, sept cent vingt (720) actions de classe NL3, neuf cents (900) actions de classe NL4, neuf cent soixante (960) actions de classe NL5, trente (30) actions de classe RS1-2006, cent vingt (120) actions de classe RS1-2008, quatre-vingt-dix (90) actions de classe RS1-2010, quarante-cinq (45) actions de classe RS1-2012, soixante (60) actions de classe RS2-2008, trente (30) actions de classe RS2-2012, cent vingt (120) actions de classe RS3-2012, huit cent quarante (840) actions de classe RS4-2012.

b) actions sans droit de vote

neuf mille deux cent cinquante-quatre (9.254) sont des actions sans droit de vote appelées actions E et actions F dans les classes suivantes: une (1) action de classe E4, une (1) action de classe E5, quarante-neuf (49) actions de classe E6, quatre (4) actions de classe E7, treize (13) actions de classe E8, cinquante-huit (58) actions de classe E9, vingt-six (26) actions de classe E10, cent quatre-vingt-une (181) actions de classe E11, soixante-cinq (65) actions de classe E12, trente-six (36) actions de classe E13, neuf (9) actions de classe E14, soixante-quinze (75) actions de classe E15, cinquante-six (56) actions de classe E16 et quatre-vingt-quatorze (94) actions de classe E 17, quarante-six (46) actions de classe F1, soixante-deux (62) actions de classe F2, trois cent seize (316) actions de classe F3, cent dix-neuf (119) actions de classe

F4, soixante (60) actions de classe F5, quatre-vingt-sept (87) actions de classe F6, trois cent trente-deux (332) actions de classe F7, quatre-vingt-dix-sept (97) actions de classe F8, quarante-huit (48) actions de classe F9, cent cinquante-deux (152) actions de classe F10, trente-trois (33) actions de classe F11, six cent quatre-vingts (680) actions de classe F12, deux cent quarante (240) actions de classe F13, cent treize (113) actions de classe F15, cent seize (116) actions de classe F16, cent cinq (105) actions de classe F17, trente-six (36) actions de classe F18, trois cent quatre-vingt-onze (391) actions de classe F19, quatre-vingt-neuf (89) actions de classe F20, deux cent soixante-et-une (261) actions de classe F21, vingt-deux (22) actions de classe F22, cent trente-trois (133) actions de classe F23, vingt-six (26) actions de classe F24, six (6) actions de classe F25, quarante (40) actions de classe F26, cent cinq (105) actions de classe F27, cent quarante-sept (147) actions de classe F28, cent vingt (120) actions de classe F29, deux cent quarante (240) actions de classe F30, quarante-cinq (45) actions de classe F31, cent vingt (120) actions de classe F32, trois cent quatre-vingt-dix (390) actions de classe F33, soixante (60) actions de classe F34, soixante (60) actions de classe F35, cinq cent quarante (540) actions de classe F36, cinq cent quarante (540) actions de classe F37, cent quatre-vingts (180) actions de classes F38, quatre cent vingt (420) actions de classe F39, mille quatre cent vingt-cinq (1.425) actions de classe F40, soixante (60) actions de classe F42, trente (30) actions de classe F43, trente (30) actions de classe F44, soixante (60) actions de classe F45, trente (30) actions de classe F46, quatorze (14) actions de classe F47, deux cent quarante (240) actions de classe F48 et cent vingt (120) actions de classe F49.

5.2 Le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires relative au capital social autorisé:

(i) à augmenter le capital social souscrit d'un million de dollars américains (1.000.000 USD) par la création et l'émission d'actions ordinaires avec droit de vote;

(ii) à déterminer le moment et l'endroit de l'émission de ces actions;

(iii) à limiter ou supprimer les droit préférentiels de souscription des actionnaires dans le cadre de cette/ces émission (s) d'actions;

(iv) à faire constater par acte notarié chaque augmentation de capital effectuée dans les limites du capital social autorisé et à modifier l'Article 5.1. en conséquence; et

(v) à modifier le registre d'actionnaires de la Société à chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital social autorisé.

5.3 Les actions de la Société devront refléter la performance (i) d'une combinaison donnée sous-jacente d'actions de Vitol Holding II et (ii) des autres investissements de la Société dans des actions et autres titres de participation, obligations, certificats de créance, certificats de dépôt et tout autre instrument de dette, titre ou instrument financier, le cas échéant, tel que déterminé initialement par les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société au moment de la création des actions en question, et telle que cette combinaison pourra être modifiée de temps à autre en vertu de l'Article 5.4 des présents Statuts.

5.4 Le capital social souscrit et autorisé de la Société peut également être augmenté ou diminué par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues en matière de modification des Statuts telles qu'énoncées à l'Article 9.4. L'assemblée générale des actionnaires peut également créer de nouvelles classes d'actions, racheter tout ou partie d'une classe d'actions, et modifier la combinaison d'actions Vitol Holding II et le droit spécial sur les autres investissements de la Société, le cas échéant, qu'une classe d'actions donnée reflète.

5.5 Tout paiement ou apport reçu par la Société sur toute action au moment de son émission dépassant la valeur nominale de cette action devra être affecté à un compte de réserve de prime d'émission spécialement créé pour cette classe d'actions. Les actions auront un droit préférentiel au remboursement de toute somme inscrite au crédit du compte de réserve de prime d'émission attaché à cette classe en cas de dissolution et liquidation de la Société conformément à l'Article 19.5.

5.6 L'assemblée générale des actionnaires peut décider de convertir toute action ordinaire avec droit de vote émise de la Société en une autre classe d'actions ordinaires avec droit de vote ou en actions sans droit de vote et des actions sans droit de vote en une autre classe d'actions sans droit de vote ou en actions ordinaires avec droit de vote. Dans tous les cas, un montant correspondant du compte de réserve des actions ainsi converties devra être affecté au compte de réserve rattaché aux nouvelles actions (après conversion).

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions sont et resteront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire, mais seuls les folios du registre où sont inscrites les actions que cet actionnaire détient de temps à autre pourront être consultés. Ce registre indiquera le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants versés pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert des actions et la date de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites et sous réserve (i) des conditions énoncées par la Loi de 1915 sur les Sociétés et (ii) des conditions énoncées dans les présents Statuts.

6.3.1 Le conseil d'administration de la Société devra s'assurer qu'au moment de chaque acquisition autorisée, les conditions suivantes sont respectées:

6.3.1.1 Les acquisitions, y compris les actions que la Société a acquises antérieurement et qu'elle détient, ainsi que les actions acquises par une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la Société, ne peuvent avoir pour effet de réduire l'actif net à un montant inférieur à celui du capital souscrit (diminué du montant du capital souscrit non appelé si ce dernier n'est pas comptabilisé à l'actif du bilan) augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer;

6.3.1.2 l'opération ne peut porter que sur des actions entièrement libérées.

6.4 Lorsque l'acquisition des actions propres de la Société est nécessaire pour éviter un dommage grave et imminent à la Société, les conditions prévues à l'Article 6.3 ci-dessus ne s'appliqueront pas. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société doit être informée par le conseil d'administration des raisons et du but des acquisitions effectuées, du nombre et de la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, du pair comptable des actions acquises, de la part du capital souscrit qu'elles représentent, ainsi que de la contrepartie versée pour ces actions.

6.5 De même, les conditions énoncées à l'Article 6.3 ne s'appliqueront pas en cas d'actions acquises par soit la Société elle-même, soit une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la Société pour la distribution de ces actions au personnel de la Société. La distribution desdites actions aura lieu dans les douze (12) mois suivant la date de leur acquisition.

6.6 La détention d'actions acquises en vertu de l'Article 6.4 et de l'Article 6.5. sera soumise aux conditions suivantes:

6.6.1 parmi les droits attachés aux actions, le droit de vote des actions propres de la Société sera suspendu;

6.6.2 si lesdites actions sont comptabilisées à l'actif du bilan, il sera établi au passif une réserve non-distribuable d'un même montant.

6.7 Les Articles 6.3 à 6.5 ne s'appliqueront pas lorsqu'il s'agit de l'acquisition:

6.7.1 d'actions acquises en vertu d'une décision de réduction du capital ou en cas de rachat d'actions rachetables émises conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915 sur les Sociétés;

6.7.2 d'actions acquises à la suite d'une transmission de patrimoine à titre universel;

6.7.3 d'actions entièrement libérées acquises à titre gratuit;

6.7.4 d'actions acquises en vertu d'une obligation légale ou résultant d'une décision judiciaire visant à protéger les actionnaires minoritaires, notamment en cas de fusion, scission de la Société, changement de l'objet ou de la forme de la Société, transfert du siège social à l'étranger ou d'introduction de limitations pour le transfert des actions;

6.7.5 d'actions acquises d'un actionnaire à défaut de leur libération;

6.7.6 d'actions entièrement libérées acquises lors d'une adjudication judiciaire opérée en vue d'honorer une créance d'un actionnaire envers la Société;

Ces acquisitions ne peuvent avoir pour effet de réduire l'actif net à un montant inférieur au montant global du capital souscrit et des réserves que la Loi ne permet pas de distribuer.

6.8 Si la Société a acquis ses propres actions conformément aux dispositions des Articles 6.3 à 6.5, le rapport de gestion, le cas échéant, doit mentionner:

6.8.1 les raisons des acquisitions effectuées pendant l'exercice;

6.8.2 le nombre et la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, le pair comptable des actions acquises et cédées pendant l'exercice, ainsi que la part du capital souscrit qu'elles représentent;

6.8.3 en cas d'acquisition ou de cession à titre onéreux, la contrepartie versée pour les actions;

6.8.4 le nombre et la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, le pair comptable des actions acquises et détenues dans le portefeuille de la Société, ainsi que la part du capital souscrit qu'elles représentent.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1 Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou par notification du transfert à la Société ou par la participation de la Société à l'acte de transfert, le cas échéant. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

7.2 Tout Actionnaire (l'«Actionnaire Vendeur») souhaitant transférer tout ou partie de ses actions (les «Actions Proposées») à un tiers de bonne foi (le «Tiers Acheteur»), doit en aviser le conseil d'administration de la Société en exposant de manière détaillée le transfert proposé, y compris le nombre d'Actions Proposées, le prix par action proposé par le Tiers Acheteur ainsi que les informations relatives au Tiers Acheteur. La proposition faite par le Tiers Acheteur doit respecter les dispositions du présent Article 7.2 et de l'Article 7.3, mais elle ne sera définitive et contraignante qu'après acceptation.

7.3 Tout transfert d'actions effectué par un Actionnaire Vendeur à un Tiers Acheteur sera soumis à (i) la conclusion par le Tiers Acheteur d'un pacte d'actionnaires en vigueur au moment du transfert, et (ii) l'agrément préalable du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut à sa propre discrétion et sans se justifier refuser d'approuver ou de

constater ce transfert. L'agrément ou le refus du conseil d'administration doit être notifié à l'Actionnaire Vendeur dans les quinze (15) Jours Ouvrables. Le refus du conseil d'administration de la Société d'approuver ou de constater ce transfert obligera la Société, ou tout autre actionnaire désireux choisi par le conseil d'administration à sa propre discrétion, à acquérir les Actions Proposées dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la notification du refus par le conseil d'administration et à un prix par action représentant (i) le prix proposé par le Tiers Acheteur ou (ii), si elle est inférieure, la valeur intrinsèque des actions déterminée conformément à tout pacte d'actionnaires pouvant être en vigueur de temps à autre.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

8.2 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la Loi de 1915 sur les Sociétés, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation, le quatorzième jour du mois de mai de chaque année à 15h30. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

8.3 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4 Les autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les avis de convocation respectifs.

8.5 Si la Société ne dispose que d'un seul actionnaire, l'actionnaire unique assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 sur les Sociétés à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique seront constatées dans un procès-verbal.

8.6 Dans les présents Statuts, tant que la Société ne disposera que d'un seul actionnaire, les décisions prises ou les pouvoirs exercés par l'assemblée générale des actionnaires seront considérés comme référence aux décisions prises, ou aux pouvoirs exercés, par l'actionnaire unique.

Art. 9. Convocation, quorum, vote, procurations et avis de convocation.

9.1 Les délais de convocation et quorums requis par la Loi de 1915 sur les Sociétés seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2 À une assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire détenant des actions ordinaires avec droit de vote a le droit d'exprimer une voix pour chaque action ordinaire avec droit de vote qu'il détient. Les détenteurs d'actions sans droit de voter n'ont pas le droit de vote à une assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas prévus à l'Article 9.6. Un actionnaire a le droit d'exprimer chaque droit de vote attaché à ses actions (le cas échéant) séparément, dans différentes directions, et/ou de s'abstenir pour une partie ou la totalité de ses droits de vote.

9.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les Articles 9.4 à 9.8, les décisions prises lors d'une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4 Une assemblée générale extraordinaire convoquée dans le but de modifier l'une ou l'autre disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital (y compris, lorsqu'ils ont le droit de voter dans les cas énoncés aux Articles 9.6 et 9.7, les actions sans droit de vote) est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la moitié du capital au moins n'est pas représentée, une seconde assemblée peut être convoquée selon les modalités prévues dans les Statuts, par des notifications publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'assemblée au Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la part du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir au moins deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

9.5 Lorsqu'il existe plus d'une classe d'actions et que la résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société porte sur la modification des droits respectifs de ces dernières, la résolution doit, afin d'être valable, respecter les conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 9.4 pour chaque classe d'actions.

9.6 Les détenteurs d'actions sans droit de vote ont le droit de voter à toute assemblée générale appelée à se prononcer sur les matières suivantes:

- l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié attaché aux actions sans droit de vote;
- la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- la modification de son objet social;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution anticipée de la Société;

- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique;
- la fusion de la Société (soit par une autre société ou par la création d'une nouvelle entité) ainsi que la scission de la Société ou toute transaction assimilée si cette dernière modifie les droits des détenteurs d'actions sans droit de vote.

9.7 Les détenteurs d'actions sans droit de vote jouiront des mêmes droits de vote que les détenteurs d'actions ordinaires avec droit de vote à toutes les assemblées, dans le cas où, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, l'intégralité des dividendes privilégiés n'aurait pas été versée pour quelque raison que ce soit pendant une période de deux (2) exercices sociaux consécutifs et ce jusqu'au moment où la totalité des dividendes privilégiés cumulés ait été reçue, à moins que les détenteurs d'actions sans droit de vote n'aient renoncé au paiement de leur droit aux dividendes privilégiés ou n'aient décidé d'allouer leur droit aux comptes de réserve spéciale conformément à l'Article 19.5.

9.8 Nonobstant ce qui précède, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements de ses actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.9 Un actionnaire peut prendre part à une assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire par écrit, que ce soit en original, par télécopie, courriel, télégramme ou télex.

9.10 Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre, de se parler et de délibérer correctement, et la participation à une réunion par ces moyens reviendra à la présence physique à cette réunion.

9.11 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires de la Société, et s'ils estiment avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration.

10.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, dont un ou plusieurs administrateurs A et un ou plusieurs administrateurs B, actionnaires de la Société ou non. Les administrateurs seront élus pour une durée ne pouvant excéder trois ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société ne dispose que d'un seul actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir reconnu dans une assemblée générale que la Société ne dispose effectivement que d'un seul actionnaire, pourra décider que la Société soit administrée par un seul administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la première assemblée générale suivant l'introduction d'au moins un actionnaire supplémentaire.

10.2 Les administrateurs seront élus et désignés comme administrateurs A ou administrateurs B par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3 Au moins la moitié des membres du Conseil d'Administration devra en toutes circonstances être des administrateurs A. Les administrateurs A seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires à partir d'une liste de candidats proposés par Stichting Tinsel.

10.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.5 Le conseil d'administration pourra établir un ou plusieurs comité(s) et déterminer leurs missions, pouvoirs, composition et procédures (chacun un «Comité»). Le conseil d'administration nommera également les membres de Comité, membres du conseil d'administration ou non, déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Un membre de Comité peut être démis de ses fonctions avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par le conseil d'administration.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

11.1 Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres (qui sera un administrateur A) et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration et toute assemblée générale des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou les autres membres du conseil d'administration (le cas échéant) nommera/nommeront à la majorité simple un autre président pro tempore pour présider l'assemblée ou la réunion en question.

11.2 Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3 Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4 La réunion du conseil d'administration peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et d'avoir eu pleinement connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite

moyennant l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit que ce soit en original, par télécopie, courriel, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par résolution du conseil d'administration de la Société.

11.5 Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit, que ce soit en original, par télécopie, courriel, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire.

11.6 Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer correctement, et la participation à une réunion par ces moyens reviendra à la présence physique à cette réunion.

11.7 Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société (y compris le vote d'au moins un administrateur A). Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8 Le conseil d'administration de la Société peut également en toutes circonstances et à tout moment adopter à l'unanimité des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Société auront la même validité et force exécutoire que si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent figurer sur un seul document ou plusieurs exemplaires de la même résolution et peuvent être constatées par lettre, télécopie ou courrier électronique reçus dans des conditions permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

11.9 Le présent Article 11 ne s'applique pas si la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

12.1 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par le secrétaire ou deux administrateurs de la Société (sauf s'il en a été convenu autrement lors de la réunion), et les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique sont constatées dans un registre des décisions tenu au siège social de la Société.

12.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux pouvant servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.

13.1 Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 sur les Sociétés ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires de la Société relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le conseil d'administration peut nommer toute personne en tant que délégué à la gestion journalière, qui peut mais ne doit pas être actionnaire ou membre du conseil d'administration, et qui aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui a trait à la gestion journalière des affaires de la Société.

14.2 Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées.

15.1 La Société sera engagée, à tous égards, vis-à-vis des tiers, en cas d'Administrateur Unique, par la signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs A de la Société, ou par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B de la Société, ou par les signatures conjointes ou individuelles de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2 En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est juridiquement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui les pouvoirs de gestion journalière ont été délégués.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1 Aucun contrat ou aucune autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entreprise ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou que plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans cette autre société ou entreprise ou serait administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

16.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, uni-

quement en raison de sa position dans cette autre société ou entreprise, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en rapport avec ce contrat ou cette autre affaire.

16.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque opération de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et rapport devra être fait au sujet de cette opération et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier cette opération.

16.4 Si la Société dispose d'un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles ce dernier a un intérêt contraire à celui de la Société, doivent être constatées dans le registre des décisions.

16.5 Les deux paragraphes précédents ne s'appliquent pas aux résolutions du conseil d'administration ou de l'Administrateur Unique relatives aux opérations effectuées dans le cadre normal des activités de la Société et conclues dans des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société doivent être contrôlées par un commissaire aux comptes, actionnaire ou non. Le commissaire aux comptes doit être nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires de la Société avec ou sans motif. Dans le cas où les seuils définis par la Loi quant à la nomination d'un réviseur indépendant sont atteints (ou si la Société décide volontairement de nommer un réviseur indépendant), les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

19.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve requise par la Loi de 1915 sur les Sociétés. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5 des Statuts. L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer les bénéfices restants, dans tous les cas, conformément au présent Article 19.

19.2 Toute distribution de bénéfices issus (i) de la détention indirecte d'actions de Vitol Holding II et (ii) des autres investissements de la Société dans des actions et autres titres de participation, obligations, certificats de créance, certificats de dépôt et tout autre instrument de dette, titre ou instrument financier, le cas échéant, faite sur les actions de quelque classe que ce soit et sous quelque forme que ce soit, que ce soit en tant que dividendes, produits de liquidation ou produits de rachat, devra être déterminée par référence à la combinaison sous-jacente donnée d'actions de Vitol Holding II et du droit spécial aux autres investissements de la Société, le cas échéant, que reflètent les actions de chaque classe donnée, de telle sorte que les porteurs d'actions de telle classe de la Société auront le droit de recevoir, proportionnellement à leur capital investi (valeur nominale et, le cas échéant, la prime d'émission), un montant correspondant à (i) tout gain et revenu (y compris, mais non limité à, tout gain en capital, tout produit de liquidation, tout produit de vente et tout autre produit ou revenu) obtenus par la Société en rapport avec la combinaison sous-jacente d'actions de Vitol Holding II et les autres investissements, le cas échéant, reflétés par une classe d'actions donnée ou dérivés de ces produits et revenus, diminués de (ii) la part des frais de la Société proportionnée à la combinaison d'actions en question et des autres investissements, le cas échéant, tels que (i) et (ii) sont déterminés discrétionnairement par le conseil d'administration de la Société et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

19.3 Après réalisation de l'affectation visée à l'Article 19.1 ci-dessus, sur le résultat dégagé au compte de profits et pertes adopté par l'assemblée générale des actionnaires, il sera tout d'abord, tel que prévu par la Loi, attribué aux détenteurs d'actions sans droit de vote un dividende cumulatif égal à 0,0334 % de la valeur nominale de ces actions. Les détenteurs d'actions sans droit de vote peuvent renoncer à leur droit ou décider de l'allouer au compte de réserve spéciale conformément à l'Article 19.5.

19.4 Après réalisation des affectations décrites aux Articles 19.1 et 19.3 ci-dessus, les affectations, le cas échéant, seront effectuées proportionnellement au capital social nominal (soit la somme des valeurs nominales des actions composant le capital social) libéré sur les actions ordinaires avec droit de vote et sur approbation par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

19.5 En plus d'un compte de réserve général, la Société a et devra avoir des comptes de réserve distincts pour chaque classe d'actions de la Société. Tout bénéfice qui ne sera pas distribué aux actionnaires conformément aux paragraphes précédents devra être alloué aux comptes de réserve spéciaux des classes d'actions respectives, en prenant en compte le droit aux bénéfices de chaque classe d'actions conformément à l'Article 19.2.

19.6 L'assemblée générale des actionnaires peut, à condition que cette résolution soit prise à l'unanimité des votes par l'assemblée et qu'elle représente la totalité du capital émis, déroger à une ou plusieurs dispositions de l'Article 19.

19.7 Sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration aura à tout moment le pouvoir de distribuer des acomptes sur dividendes par voie de paiement anticipé des dividendes prévus, à la

condition expresse toutefois du respect des dispositions de l'Article 19 ci-dessus ainsi que des limites suivantes prévues par la Loi de 1915 sur les Sociétés:

19.7.1 il devra être établi des comptes intérimaires faisant apparaître que des fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;

19.7.2 le montant à distribuer ne pourra excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation prévue par la Loi de 1915 sur les Sociétés ou par les Statuts;

19.7.3 la décision du conseil d'administration de distribuer un acompte sur dividendes ne pourra être prise plus de deux mois après la date à laquelle ont été arrêtés les comptes intérimaires mentionnés à l'Article 19.7.1 ci-dessus;

19.7.4 le commissaire aux comptes, dans son rapport au conseil d'administration, vérifiera si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

19.8 Lorsque les acomptes sur dividendes versés excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, à hauteur de ce dépassement, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

19.9 Les paiements mentionnés dans le présent Article seront à effectuer dans les trente jours suivant leur déclaration.

Les paiements non réclamés et reçus dans les cinq ans suivant la date à laquelle ils sont devenus exigibles seront perdus et ne seront plus dus par la Société.

19.10 En cas d'acquisition par la Société d'actions propres, le compte de réserve correspondant à ce type/cette classe d'actions sera diminué d'un montant égal au prix d'achat de ces actions moins leur valeur nominale.

Art. 20. Dissolution et liquidation.

20.1 En cas de dissolution de la Société décidée à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les présents Statuts, tel que prévu à l'Article 9.4, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

20.2 Sur le solde des actifs restants de la Société après paiement de toutes les dettes, il sera tout d'abord distribué aux détenteurs d'actions sans droit de vote, un montant correspondant au total de (i) la valeur nominale de ces actions, et (ii) tous droits (tels que, entre autres, des dividendes déclarés et non payés) attachés à ces actions auxquels les détenteurs en question n'ont pas renoncé; puis il sera distribué dans la mesure du possible aux détenteurs des actions sans droit de vote les montants figurant aux comptes de réserve correspondants.

Le solde restant après la réalisation des distributions mentionnées ci-dessus sera uniquement et définitivement versé aux détenteurs d'actions ordinaires avec droit de vote proportionnellement au capital social nominal libéré pour leurs actions.

20.3 L'assemblée générale des actionnaires pourra s'écarter de l'un ou de plusieurs des paragraphes ci-dessus du présent Article, par des résolutions adoptées à l'unanimité par l'assemblée et représentant la totalité du capital émis.

20.4 Tout litige découlant du présent Article sera soumis à l'arbitrage et l'Article 21 sera applicable à cet arbitrage.

Art. 21. Arbitrage.

21.1 À moins que la Loi de 1915 sur les Sociétés ne permette pas qu'un certain litige soit soumis à l'arbitrage, tout litige:

(a) entre un actionnaire en sa qualité d'actionnaire et la Société et/ou ses administrateurs découlant de et/ou en rapport avec les présents Statuts ou autrement; et/ou

(b) dans la mesure la plus large permise par la Loi, entre la Société et l'un de ses administrateurs en leur capacité d'administrateurs ou d'employés de la Société, y compris toute demande effectuée par ou pour le compte de la Société à l'encontre de ses administrateurs; et/ou

(c) entre un actionnaire en sa qualité d'actionnaire et les Fournisseurs de Services Professionnels de la Société; et/ou

(d) entre la Société et Fournisseurs de Services Professionnels de la Société naissant dans le cadre de toute demande relevant du champ d'application de l'Article 21.1(c),

sera réglé conformément aux Règles et tel que déterminé dans le pacte d'actionnaires tel qu'en vigueur de temps à autre. Le lieu d'arbitrage sera la ville de Rotterdam aux Pays-Bas. Les procédures d'arbitrage seront menées en anglais. La cour d'arbitrage statuera conformément aux règles de droit. L'Institut Néerlandais d'Arbitrage ne pourra faire publier la décision d'arbitrage.

21.2 Les présents Statuts constituent un contrat entre la Société et ses actionnaires et entre les actionnaires eux-mêmes. Le présent Article 21 (tel que complété de temps à autre par une convention produisant un effet similaire entre la Société et ses administrateurs ou Fournisseurs de Services Professionnels) contient également ou constate une soumission expresse à l'arbitrage par chaque actionnaire, la Société, ses administrateurs et Fournisseurs de Services Professionnels et ces soumissions seront traitées comme convention d'arbitrage écrite tel que mentionné à l'article 1226

du Nouveau Code de Procédure Civile luxembourgeois, à l'article 1^{er} de la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international signée à Genève le 21 avril 1961 et à l'article II de la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (1958).

21.3 Chaque personne à qui s'applique le présent Article 21 renonce par les présentes, dans la mesure la plus large permise par la Loi, à: tout droit au titre des lois de toute juridiction à appliquer à toute cour de justice ou autre autorité judiciaire pour déterminer tout point de droit préliminaire, et/ou tout droit dont elle pourrait autrement jouir au titre des lois de toute juridiction pour faire appel ou autrement contester le jugement, l'arrêt ou la décision du tribunal.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 sur les Sociétés.

Quelques définitions:

«Article»	signifie un article des Statuts, sauf disposition contraire
«Actions Proposées»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.2
«Actionnaire Vendeur»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.2
«Administrateur Unique»	signifie l'administrateur unique de la Société
«Fournisseurs de Services Professionnels»	signifie les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés, le conseiller juridique, les banquiers et tout autre fournisseur de services professionnels similaires de la Société en leur capacité respective telle qu'ils agissent de temps à autre mais seulement si et dans la mesure où cette personne a convenu avec la Société par écrit d'être engagée par l'Article 21 (ou a autrement accepté de soumettre les litiges à la compétence exclusive d'une manière sensiblement similaire)
«Jour Ouvrable»	signifie un jour (autre que le samedi, le dimanche ou les jours fériés) où les banques sont ouvertes au Luxembourg
«Loi»	signifie l'ensemble des lois, décrets grand-ducaux, règlements, circulaires, décisions ou règles de quelque nature que ce soit, tels que modifiés de temps à autre, en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg
«Loi de 1915 sur les Sociétés»	signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée
«Luxembourg»	signifie le Grand-Duché de Luxembourg
«Règles»	signifie les règles de l'Institut Néerlandais d'Arbitrage (Nederlands Arbitrage Instituut)
«Tiers Acheteur»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.2
«Société»	signifie Tinsel Group S.A.
«Statuts»	signifie les statuts de la Société, tels modifiés de temps à autre
«Stichting Tinsel»	signifie STICHTING TINSEL GROUP, une fondation (stichting) constituée en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège à Rotterdam, Pays-Bas, et son adresse au K.P. van de Mandelelaan 130, 3062 MR Rotterdam, Pays-Bas, et immatriculée au registre de commerce néerlandais sous le numéro 24401160
«Vitol Holding II»	signifie Vitol Holding II S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.512

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses liées au présent acte est estimé à approximativement EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture des présentes aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. BRAUN, F. BONNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2014. Relation: LAC/2014/989. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014033191/1117.

(140037077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Distribution Technique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 16-18, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.069.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "DISTRIBUTION TECHNIQUE S.A.", établie et ayant son siège social à L-4830 Rodange, 10, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49069, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 26 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 du 24 janvier 1995,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés:

- suivant une décision prise par l'assemblée générale tenue sous seing privé en date du 18 juin 2001, contenant la conversion du capital social en euros; l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 du 18 mars 2002;

- suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 6 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 421 du 21 avril 2004; et

- suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 606 du 19 mars 2009.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Charlotte SON, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Rodange à L-8399 Windhof, 16-18, rue d'Arlon, bâtiment LUXTECNIC, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Rodange à L-8399 Windhof, 16-18, rue d'Arlon, bâtiment LUXTECNIC, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à ... euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT, GOERES, SON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. LAC/2014/4852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Référence de publication: 2014026584/63.

(140032008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

E.EX, Européenne d'Exportation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 48, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 82.919.

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "E.EX, Européenne d'Exportation S.A.", établie et ayant son siège social à L-1134 Luxembourg, 48, rue Charles Arendt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 82919, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 du 4 janvier 2002,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par:

- ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 9 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1556 du 29 octobre 2002.

- le notaire instrumentant, en date du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 132 du 22 janvier 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian RISS, directeur financier, demeurant professionnellement à L-1134 Luxembourg, 48, rue Charles Arendt, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des trois cent vingt (320) actions représentatives du capital social;
2. Augmentation du capital social d'un montant de deux cent soixante-huit mille euros (268.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des trois cent vingt (320) actions existantes;
3. Libération de l'augmentation de capital moyennant incorporation de résultats reportés à concurrence de deux cent soixante-huit mille euros (268.000,- EUR);
4. Modification afférente de du premier alinéa de l'article 5 des statuts;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois cent vingt (320) actions représentatives du capital social:

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-huit mille euros (268.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des trois cent vingt (320) actions représentatives du capital social.

Libération de l'augmentation de capital

L'Assemblée constate que l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été intégralement libérée moyennant incorporation de résultats reportés à concurrence de deux cent soixante-huit mille euros (268.000,- EUR).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de ces résultats reportés, couvrant la totalité du montant de l'augmentation de capital précitée, a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2012, intégrant une situation intermédiaire au 31 décembre 2013, et d'une attestation délivrée et signée par le conseil d'administration de la Société, en date du 27 janvier 2014, mentionnant que ledit montant, provenant des résultats reportés à incorporer dans le capital social de la Société n'a jusqu'à ce jour pas encore été entamé ni distribué et peut être librement converti en capital.

Lesdits documents, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être formalisés avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions sans désignation de valeur nominale.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT, GOERES, RISS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. LAC/2014/4849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014026590/86.

(140032033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Victida S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.771.

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-Yves HERGOTT, ingénieur, né à Sarreguemines, France, le 17 décembre 1969, demeurant F-57570 Boust, 15, rue Saint Martin (France),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration,

après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter:

- Que la société à responsabilité limitée “VICTIDA S.à.r.l.”, établie et ayant son siège social à L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113771, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 791 du 20 avril 2006,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2912 du 29 novembre 2011;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l’“Associé Unique”) de la Société et qu’il a pris, par son Mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L’Associé Unique décide de transférer le siège social d’Esch-sur-Alzette à L-7327 Steinsel, 35, rue John F. Kennedy, et de modifier subséquemment l’article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Steinsel (Grand-Duché de Luxembourg). L’adresse du siège social peut être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s’élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu’il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 février 2014. LAC/2014/5825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027026/47.

(140032037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Arlon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.515.480,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.978.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033532/9.

(140037726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Zento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033506/9.

(140037498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.